



# CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Mardi 20 janvier 2026

20h00 – 21h20

Visioconférence

## Membres présents :

OREGGIA Gérard (Président – Sporting Club Marseille)  
DELFOUR Marie Laure (Vice-Présidente – Mistral Triath Club Orange)  
GIANNINI Véronique (Vice-Présidente – Stade Laurentin Triathlon)  
PELLISSIER Hervé (Vice-Président – Sardines Triathlon)  
AGOSTINELLI Erik (Membre - Sud Raid Triathlon Sport Nature)  
CARILLO Maxime (Membre – Marignane Triathlon)  
LEFEBVRE Nathalie (Membre – Embrun Triathlon Club)  
OREGGIA Isabelle (Membre – Sporting Club Marseille)  
PETRICOLA Damien (Membre – Hyères Triathlon)

## Membre excusés :

RUELLE Mireille (Trésorière – Antibes Triathlon)  
BILLAL Adeline (Membre – Digne Les Bains Triathlon)  
PIERRETTON Emeric (Membre – Sardines Triathlon)  
QUILL MEHDI (Membre – Toulon Var Triathlon)

## Invités :

DESSE Anaïs (Chargée de développement – LIGUE)  
PAOLI Vincent (Directeur Général – LIGUE)  
SAORIN Arnaud (Conseiller Technique de Ligue – LIGUE)

*Avec la présence de neuf membres sur quatorze, le quorum est déclaré atteint, permettant ainsi la tenue valide du CA.*

Conformément à l'article 2.3.8.4 des statuts de la Ligue Provence-Alpes - Côte d'Azur de Triathlon (LIGUE) « Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. En cas d'absence du Secrétaire Général, la signature du Trésorier Général se substitue au Secrétaire Général. En leur absence, la signature du secrétaire de séance désigné par le Président parmi les membres du Conseil d'Administration présents se substitue à celle du Secrétaire Général. »  
En l'absence de Patricia BERTOLINO et Mireille RUELLE, Gérard OREGGIA désigne Marie-Laure DELFOUR (Vice-Président de la LIGUE et Présidente de la commission RSO) comme secrétaire du CA.

Gérard OREGGIA, président de la LIGUE, ouvre officiellement la séance. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

- 1. Suivi affaire LOCAM**
- 2. Présentation du budget prévisionnel 2026**
- 3. Point sur la gouvernance de la Ligue Provence - Alpes - Côte d'Azur de Triathlon**
- 4. Questions diverses**

\*\*\*\*\*

### **1. Suivi affaire LOCAM**

Gérard OREGGIA fait état du courriel reçu le 6 janvier 2026 de Maître AYACHE BOURGOIN Boris, informant que la chambre criminelle de la cour de cassation a intégralement rejeté les demandes ainsi que le pourvoi formé par la société LOCAM, à la suite de sa condamnation prononcée l'année précédente par la cour d'appel de Lyon.

En outre, la société LOCAM a été condamnée à nous verser la somme de 2 500,00 € au titre des frais irrépétables engagés dans le cadre de la procédure de cassation.

Il est toutefois précisé que nous sommes dans l'attente d'une confirmation afin de déterminer si ce montant de 2 500,00 € est attribué exclusivement à la LIGUE ou s'il doit être réparti entre l'ensemble des sociétés concernées.

Par ailleurs, il est indiqué que l'affaire sera à nouveau appelée en septembre prochain devant la cour d'appel de Lyon, laquelle devra statuer sur les intérêts civils ainsi que sur le montant de notre indemnisation.

Gérard OREGGIA mentionne également le courriel reçu le 14 janvier 2026 de Madame BLACHON Solange, faisant état de la réception d'un virement correspondant à la restitution de la consignation versée au titre de la constitution de partie civile, suite à la décision rendue par la 3<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Saint-Étienne le 28 juillet 2020.

Gérard OREGGIA précise en outre que deux factures ont été réglées, à savoir :

- une facture d'un montant de 3 543,00 € relative aux frais d'avocat engagés dans le cadre de l'affaire LOCAM ;
- une facture d'un montant de 16 619,43 € correspondant au pourcentage contractuel de 20 % sur le résultat de l'affaire VSD.

Vincent PAOLI se chargera de prendre contact avec l'avocat d'ici la fin de la semaine afin de faire un point sur l'état d'avancement de la collecte des fonds auprès des personnes condamnées.

À ce jour, le montant total des frais engagés dans les procédures LOCAM et VSD, en sus de la provision issue du traité de fusion d'un montant de 69 591,24 €, s'élève à 33 891,87 €.

### **2. Présentation du budget prévisionnel 2026**

Gérard OREGGIA présente le Budget Prévisionnel (BP) 2026. En raison du retrait de la Trésorière dans la fonctionnement de la LIGUE depuis le mois de juillet, le BP a été finalisé par le Gérard OREGGIA et Vincent PAOLI. Il s'inscrit dans une logique de continuité, de maîtrise financière et de soutien aux actions sportives et de structuration de la ligue.

Il a été construit sur la base des réalisations budgétaires 2025, des orientations fédérales et des priorités sportives et territoriales de la ligue.

Le BP 2026 est présenté à l'équilibre, avec un volume global d'environ 1,24 million d'euros.

Plusieurs éléments sont à souligner avec une vigilance renforcée sur les charges de fonctionnement, le maintien d'un effort significatif sur les actions sportives et un budget construit avec prudence, sans hypothèse de recettes incertaines.

### **3. Point sur la gouvernance de la Ligue Provence - Alpes - Côte d'Azur de Triathlon**

Conformément à l'article 2.3.2.2 des statuts de la LIGUE, “*en cas de non renouvellement de licence avant la date de fin de validité, l'élu est déchu de son mandat électif sur constat de l'instance dirigeante de l'organe concerné*”.

Patricia BERTOLINO, secrétaire générale de la LIGUE, n'ayant pas renouvelé sa licence pour la saison 2026 et comme indiqué dans l'article 2.3.6 des statuts de la LIGUE : “*en cas de vacance de poste, le poste proposé au suppléant le mieux placé sur la liste du même sexe. En cas de vacance du secrétaire ou trésorier, le président désigne un nouveau secrétaire ou trésorier parmi les membres du CA.*”, c'est donc Amélie SARNETTE, suppléante qui intègre le CA de la LIGUE. Gérard OREGGIA désigne Marie-Laure DELFOUR comme secrétaire générale de la LIGUE

### **4. Questions diverses**

Gérard OREGGIA présente le document de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) relatif au dispositif d'aide aux organisations à forte participation. Une résolution devra être soumise au vote d'un prochain CA.

Gérard OREGGIA évoque le compte rendu de l'audit financier de la LIGUE et précise qu'à la demande de la FFTRI, un CA sera convoqué d'ici la mi-février pour évoquer les points d'attentions soulevés par l'audit.

La réunion est levée à 21h20. Le prochain conseil d'administration est fixé au cours du mois de février (mardi 17 février 2026 à 20h00 – visioconférence). Le présent procès-verbal est dressé et envoyé à l'ensemble des membres et des structures affiliés.

**Gérard OREGGIA – Président**

**Marie-Laure DELFOUR – Secrétaire Générale**

